

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MILIEU RURAL

PORTRAIT SOMMAIRE

ET PISTES DE DÉVELOPPEMENT

AVIS DU CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DES RÉGIONS

MAI 2000

INTRODUCTION

Le cadre de référence de la politique de la ruralité identifie un certain nombre de défis que le monde rural doit relever pour assurer son développement : 1) l'occupation du territoire et le maintien des collectivités rurales sur l'ensemble du territoire québécois ; 2) le développement économique et la revitalisation des milieux ; 3) la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable ; 4) le maintien et l'amélioration d'un cadre de vie significatif sur le plan de l'identité culturelle du Québec (pérennité d'un mode de vie proprement rural, l'accessibilité à la culture, l'éducation et les nouvelles technologies des communications, le patrimoine, etc.) ; 5) l'adaptation aux réalités rurales (l'État est interpellé à la fois pour adapter les politiques et programmes aux réalités diversifiées du monde rural et pour maintenir des services de proximité) ; 6) la prise en charge et le partenariat (implication de la population).¹

Face à ces défis, l'économie sociale nous apparaît être une pratique économique innovatrice pour le développement des milieux ruraux et ce pour plusieurs raisons. Les entreprises de l'économie sociale constituent des outils collectifs de développement économique, social et culturel et créent des emplois durables. De plus, elles offrent des biens ou des services qui répondent aux besoins des communautés dont elles sont issues. Enfin, de par leur fonctionnement démocratique et leur finalité sociale, elles favorisent la participation des citoyens et citoyennes ainsi que la redistribution des bénéfices.

La première partie de ce document dresse un portrait général de l'économie sociale en milieu rural québécois. La deuxième identifie quelques créneaux économiques qui n'ont pas encore été investigués par l'économie sociale et qui pourraient présenter un fort potentiel de développement d'entreprises d'économie sociale dans les régions rurales. En guise de conclusion, nous évaluons l'apport de l'économie sociale dans la recherche de solutions aux défis identifiés dans le cadre de référence de la politique de la ruralité.

La présente recherche est guidée par la définition de l'économie sociale qui a fait consensus parmi les principaux acteurs socioéconomiques du Québec. On définit ainsi l'économie sociale comme étant "l'ensemble des activités économiques de type associatif fondées sur les valeurs de solidarité, d'autonomie et de citoyenneté se retrouvant dans les principes suivants : 1) la finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ; 2) une autonomie de gestion ; 3) un

¹ Ministère des régions. 1999. *Cadre de référence. Politique de la ruralité : pour une occupation dynamique du territoire rural*. pp.17-25.

processus de décision démocratique ; 4) la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la redistribution des surplus ; 5) la mise en opération autour des principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective ”.

1 L'ÉCONOMIE SOCIALE EN RÉGION : ÉTAT SOMMAIRE DES LIEUX

De manière générale, les entreprises ou organisations d'économie sociale sont concentrées dans quelques secteurs d'activités où elles jouent un rôle prépondérant. Nous avons retenu dix secteurs principaux : le transport, le logement social, l'environnement, les services de garde, l'aide domestique, le tourisme, la culture et les loisirs, les médias communautaires, la foresterie, l'agriculture et l'alimentation.

1.1 Le transport

Le transport en milieu rural constitue un problème crucial. En effet, alors que le besoin de se déplacer s'est accru aux cours des dernières décennies (virage ambulatoire, déplacements des services d'usage, des activités culturelles et de loisir vers les villes, etc.), le transport collectif en milieu rural s'est en même temps dégradé au point de devenir quasi-inexistant. N'ayant aucun moyen pour se déplacer, les ruraux âgés, jeunes ou appauvris sont contraints à l'isolement ou encore à déménager.

Face à cette problématique, des organismes situés dans les régions éloignées des grands centres ont décidé de trouver des solutions adaptées à leur milieu. Une première série d'initiatives visent à rendre disponible des places inoccupées dans des moyens de transport spécialisés. Ainsi, la Coopérative de services multiples de Lanaudière a entrepris des démarches de concertation afin de mettre en place un système de répartition des places disponibles dans les autobus scolaires transitant sur son territoire. Cette formule présente l'intérêt de n'entraîner aucuns frais de gestion et permet l'utilisation des infrastructures existantes, mais les usagers doivent réserver leur place une semaine à l'avance. Par ailleurs, les autobus scolaires peuvent s'avérer des moyens de transport peu confortables pour certaines clientèles (personnes âgées ou ayant des problèmes de santé). De même, les horaires sont limités aux activités scolaires (181 jours par année, entre 7 h et 16 h).

D'autres projets misent sur le transport adapté. Le principe est le même : offrir les places inoccupées dans ce moyen de transport à d'autres personnes que les seules personnes handicapées. Dans plusieurs villages, ce moyen de transport est offert désormais aux personnes âgées de plus de 60 ans. Sur la Côte-de-Beaupré, le circuit du transport adapté offre, depuis l'été 1999, un transport d'appoint permettant à toute personne de la région de se rendre à Québec si des places sont disponibles dans les autobus.

Les projets de transport bénévole et de type accompagnement se sont particulièrement développés dans les milieux ruraux. Ces initiatives sont le fait des groupes d'entraide et des centres d'action bénévole qui ont eu l'idée, devant l'accroissement des besoins, de développer un système de chauffeurs accompagnateurs. Ainsi, des bénévoles ayant une automobile sont recrutés pour permettre à des personnes à faible mobilité de se déplacer. Ce service affiche néanmoins certaines limites car il repose uniquement sur un réseau de bénévoles et ne peut donc garantir en tout temps fiabilité et régularité aux usagers. Par ailleurs, il provoque un certain nombre de tensions avec les compagnies locales de taxis.

Dans certains milieux ruraux, le faible achalandage menace le maintien d'une ligne régionale d'autobus souvent exploitée par un transporteur privé. Ainsi, en Estrie, un organisme sans but lucratif a été formé pour "sauver" le trajet Coaticook-Sherbrooke. Cet organisme vise à contracter les services d'un transporteur privé. Enfin, une dernière formule est expérimentée par la MRC Montmagny-Nord, celle du covoiturage par taxi. Cette initiative, encore au stade embryonnaire, s'inspire du projet de Bellechasse qui a fonctionné seulement dix mois, faute de financement récurrent. Le Club Bonne Route de Bellechasse faisait le lien entre différentes municipalités de la MRC et les villes de Lévis, Sainte-Foy et Québec. Ce projet à visées sociales opérait une distinction entre deux catégories de membres : ceux qui bénéficiaient de l'aide gouvernementale (Sécurité du revenu et Santé et Services sociaux) et les autres. Les premiers n'avaient pas à payer leur inscription annuelle de 15 \$, mais par contre devaient déboursier les frais de transport. Une trentaine de voyages étaient prévus tous les mois et à chaque jour la radio communautaire annonçait les déplacements à venir la semaine suivante, les gens devant s'inscrire dans la semaine courante. Trois circuits routiers couvraient une quinzaine de municipalités.²

Piste de développement :

- *À court terme, soutien aux projets pilotes en cours ou en démarrage ;*
- *À moyen terme, mise en place d'outils financiers et d'un cadre réglementaire permettant de développer des initiatives de transport collectif.*

² L'ensemble de ces données sont tirées du document : Perreault, Julie. 1999. *Pour un réseau de transport intervillages*, Solidarité rurale du Québec, 44 p.

1.2 Le logement social

L'accessibilité à un logement abordable et de qualité est un des éléments majeurs de lutte à la pauvreté. Près de 519 000 ménages du Québec consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement (Mémoire ruralité-AGRTQ, 1999). Face à ce problème, les logements communautaires apparaissent la formule la plus apte à répondre aux besoins de logements sociaux en milieu rural.

Dans le domaine du logement social, on retrouve à la fois des coopératives d'habitation et des OBNL. Les coopératives d'habitation sont développées et gérées par leurs membres. La formule coopérative permet aux locataires de prendre collectivement les décisions concernant leur habitat tout leur donnant l'occasion d'acquérir ou de parfaire des compétences transférables sur le marché du travail (gestion financière d'un immeuble, entretien, animation, etc.). Les organismes à but non lucratif sont, quant à eux, gérés par des gens membres de la communauté immédiate (intervenants sociaux, entrepreneurs, citoyens, etc.) avec la participation des locataires ou de leur représentant. Les OBNL sont enracinés dans leur milieu et donc à même d'identifier et de répondre aux besoins de la communauté. Enfin, certains OBNL ciblent une clientèle en particulier (personnes âgées, personnes ayant des problèmes de santé mentale, toxicomanes, etc.) et lui offre des services de support.

En plus de répondre à des besoins criants, le logement communautaire participe aussi au développement des collectivités rurales. Tout d'abord, le logement communautaire débouche souvent sur la création d'un réseau d'entraide et a donc un impact structurant sur le milieu environnant. Certains logements sociaux offrent également des services adaptés aux besoins de leur clientèle. À titre d'exemple, on peut citer la coopérative Grande Vallée en Gaspésie qui offre des services 24 h sur 24 h à des personnes âgées en perte d'autonomie (nourriture, aide domestique, aide à domicile, etc.).

Par ailleurs, la création de logements communautaires peut permettre également la sauvegarde du patrimoine local et le maintien d'un cadre de vie de qualité en milieu rural. C'est le cas de tous les projets d'habitation communautaire qui permettent aux communautés rurales, de conserver leurs bâtiments à valeur architecturale en les transformant en logements sociaux (pensons ici aux organismes sans but lucratif d'habitation de Saint-Fabien-de-Panet et à celui de Cap-Saint-Ignace qui ont transformé des couvents et des presbytères en logement sociaux).

Finalement, l'accessibilité à un logement communautaire dans les milieux ruraux pour les personnes à faible et modeste revenus (personnes âgées en légère perte d'autonomie, familles, personnes seules, personnes en difficulté d'adaptation, les jeunes, les femmes chefs de famille monoparentale, etc.) est souvent une condition de base pour que ces derniers puissent envisager de rester dans leur communauté.

En conclusion, mentionnons qu'un frein majeur au développement du logement social dans les régions éloignées des centres est d'ordre financier. En effet, réaliser un projet de logement social nécessite non seulement des supports techniques professionnels importants (pour lesquels il faut prévoir un budget), mais aussi une contribution financière provenant du milieu qu'il ne peut pas toujours se permettre. En effet, de manière générale, les milieux ruraux sont caractérisés par une faible densité de population. Beaucoup de logements sont vacants et les loyers sont relativement bas. Les coûts de construction étant sensiblement les mêmes d'une région à l'autre, les projets en milieu rural doivent contribuer davantage pour maintenir les loyers à un niveau acceptable.

Enfin, cette question de viabilité empêche également la construction de logements sociaux comprenant un nombre d'unités suffisant pour couvrir la demande et les besoins locaux (les régions éloignées des grands centres sont cantonnées à construire des logements de petites unités). Ainsi, cette faible capacité à emprunter, doublée des problèmes économiques que vivent généralement les régions éloignées des grands centres, bloquent le développement de ce secteur en milieu rural. Le peu de moyens force à faire des choix déchirants entre les clientèles (familles, personnes âgées, monoparentales, etc.).

Pistes de développement :

- *Nouveaux projets de logements communautaires : faciliter la réalisation de nouveaux logements communautaires dans les milieux ruraux en réduisant significativement la contribution du milieu afin que les régions rurales n'aient pas à choisir entre contribuer à la réalisation de logements pour les personnes âgées, les clientèles spéciales et les familles. Favoriser également la réalisation de logements offrant des services adaptés aux personnes âgées et autres clientèles ayant des besoins particuliers.*
- *Garantir l'accessibilité des projets aux ménages à faible revenu : depuis quelques années, les programmes de logements communautaires ne garantissent pas le supplément de loyer au-delà d'une période de 5 ans. Cette décision touche particulièrement les milieux ruraux. Il faut garantir le supplément de loyer pendant toute la période de l'hypothèque des projets afin d'assurer l'accessibilité à l'ensemble des locataires incluant les ménages à faible revenus.*
- *Des ressources techniques dédiées au développement des coops et obnl : Les GRT sont des entreprises d'économie sociale qui depuis plus de 25 ans ont développé une expertise unique qui a participé à la réalisation et le maintien d'un parc immobilier communautaire de plus de 30 000 logements communautaires au Québec en soutenant la formation d'un 1 000 de coopératives et*

obnl. Cependant, dans les régions rurales moins densément peuplées, les GRT arrivent difficilement à se viabiliser. Le gouvernement a développé une politique de développement accessible à toutes les localités. Il faut garantir également le développement immobilier sans but lucratif sur tout le territoire du Québec en financement adéquatement les GRT dans les milieux ruraux.

1.3 L'environnement

La gestion des déchets représente un enjeu environnemental et social d'envergure. Selon les dernières estimations, l'humanité génère 12 milliards de tonnes d'ordures annuellement (Le Soleil, 8 avril 2000). Depuis longtemps, les groupes environnementaux mettent de l'avant la nécessité de transformer les déchets en ressources, c'est-à-dire de travailler autant en amont (réduire à la source la masse de déchets), qu'en aval du problème (réutilisation, recyclage et compostage des déchets). Une telle approche implique de nouvelles infrastructures capables de s'occuper à la fois de l'éducation, de la réduction et de la collecte, mais aussi de la mise en marché des matières récupérables.

Le lancement, par le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, du programme d'aide aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles leur donne un élan important. Déjà 59 projets ont été déposés entre le 1^{er} décembre 1999 et le 31 mars 2000. 19 projets ont été acceptés impliquant des investissements publics de plus de 4 millions \$.

L'enjeu du développement des ressourceries est de taille car le marché de la manutention des résidus québécois est actuellement fortement occupé par des multinationales américaines et européennes, telles que Inters An (USA Waste), Browing Ferris International, Matrec (Belgique) et TIRU (France).

Pistes de développement :

S'occuper de déchets est le début d'une nouvelle approche où l'économie sociale en environnement deviendra incontournable. Les façons dont les communautés s'organisent pour répondre à leurs besoins de base tout en protégeant l'environnement ne peuvent que se multiplier. Voici quelques pistes :

- L'agriculture biologique : ce type de développement permet de développer des débouchés importants pour :
 - ✓ *Les alternatives aux pesticides et aux engrais* : le dernier rapport sur l'eau au Québec rend de plus en plus pertinente et urgente la nécessité d'offrir des produits écologiques dans le secteur de l'agriculture et le développement de ressourceries dans le domaine du compostage.
 - ✓ *Les produits biologiques* : Le Groupe Épillet a 2 objectifs soit la revitalisation des zones rurales déstructurées et l'accessibilité des faibles revenus à l'agriculture. Le Groupe termine actuellement l'implantation de son projet pilote dans l'élevage ovin biologique. Les résultats apparaissent déjà remarquables et il faut déjà penser à étendre cette expérience, actuellement

limitée aux zones dévitalisées du Saguenay Lac Saint Jean, à l'ensemble des zones rurales dévitalisées du Québec. Le groupe Épillet veut également s'implanter dans la culture des fruits et légumes biologiques. Il faut donc le soutenir dans cette nouvelle phase de son développement.

- Le secteur de la construction : deux types d'intervention à privilégier :
 - ✓ soutenir le développement de ressourceries spécialisées dans le secteur des résidus de construction et de démolition
 - ✓ soutenir des organismes développant des méthodes d'économie d'énergie et des équipements le permettant.
- Soutien au partenariat entre les Ressourceries, les municipalités et les MRC : le ministère des Régions doit soutenir le développement de Ressourceries dans les secteurs ruraux du Québec. Les matières résiduelles sont des ressources qui permettent la création d'emplois et dans le cadre de l'élaboration des Plans de gestion des matières résiduelles que chaque localité devra réaliser, il faudra penser à organiser des rencontres d'information avec les municipalités pour arrimer les projets de Ressourceries comme outil de gestion des matières résiduelles.

1.4 Les centres de la petite enfance

Au cours des dernières années, un vaste réseau de CPE s'est construit à l'échelle du Québec. Un centre de la petite enfance (CPE) est un organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est majoritairement composé de parents utilisateurs du service. Ce sont donc des lieux de vie pris en charge par les citoyens-nes pour mieux répondre aux besoins des familles et des enfants et concerter les interventions d'un milieu. Les CPE offrent des services de garde éducatifs en installation et en milieu familial pour des enfants âgés de 0 à 4 ans.

Aujourd'hui, les CPE sont relativement bien implantés dans les régions éloignées des grands centres et constituent une composante essentielle du développement social des petites localités. Leur présence vient à la fois combler des besoins identifiés depuis longtemps par les petites communautés, à savoir la possibilité pour les jeunes couples professionnels de mener une vie active dans leur milieu d'origine, et à contrecarrer un exode rural massif provoqué, entre autres, par l'absence de services essentiels. Par ailleurs, en tant qu'entreprises d'économie sociale les CPE ont la capacité de s'adapter aux besoins des familles dans chaque localité du Québec. Enfin, les CPE constituent un outil économique de développement important pour les régions périphériques. En plus de retombées économiques importantes pour les régions, les CPE vont générer dans les prochaines années des créations d'emplois considérables ainsi que des investissements importants.

Piste de développement :

La concertation qui préside à l'implantation et au développement de CPE comme carrefour de services à la petite enfance constitue un levier structurant pour les communautés locales. La concertation des acteurs d'un milieu (école-CLSC-municipalité-organismes communautaires autour d'un CPE) et la synergie de leurs interventions peuvent permettre des économies d'échelle intéressantes qui rendent les services accessibles aux citoyens-nes des milieux ruraux. Le concept des CPE n'étant justement pas constitué sur un modèle unique, il peut s'adapter aux besoins de divers milieux. De nouveaux projets pilotes adaptés aux milieux ruraux devraient ainsi être soutenus. La promotion des CPE devrait également être intensifiée.

1.5 L'aide à domicile

Une centaine d'entreprises d'économie sociale en aide domestique œuvrent sur l'ensemble du territoire québécois. Ces entreprises ont, pour la plupart, été créées suite au Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Elles sont apparues pour offrir des services complémentaires à ceux du réseau public et collaborent avec les CLSC. Depuis leur création, elles ont toutes doublé et même triplé leur volume d'opération. Ce secteur de l'économie sociale a donc pris beaucoup d'ampleur et est appelé à en prendre encore puisque la population du Québec est vieillissante. En milieu rural, le développement de l'aide à domicile se butte à la problématique de la dispersion de la population qui augmente les coûts de l'offre de services. Pour minimiser cet obstacle, une politique spécifique concernant le milieu rural a été adoptée. Elle prévoit le remboursement, par le gouvernement, de deux dollars l'heure de plus pour les services offerts en milieu rural.

Plusieurs exemples montrent que les entreprises d'économie sociale en aide domestique qui voient le jour en milieu rural répondent à un besoin important. Nous en citerons deux. En Montérégie, la Coopérative de solidarité Autonomie Chez-soi a vu le jour en janvier 2000. Elle dessert la MRC de la Haute-Yamaska et celle d'Acton et l'on retrouve des points de services dans chaque village de ce territoire. Le plan d'action de cette coopérative prévoyait la création de onze emplois et, après seulement trois mois d'existence, elle en compte déjà dix-neuf. Elle offre des services à une centaine de personnes et vise à en toucher 200.

Dans la MRC d'Antoine-Labelle, la population vieillit et elle est plutôt pauvre puisqu'une grande partie des retraités, anciens agriculteurs ou travailleurs forestiers ne touchent pas de fonds de pension. Devant cette situation préoccupante, la population a réagi en mettant sur pied une coopérative de solidarité en aide domestique : la Coopérative Défi-Autonomie d'Antoine-Labelle. Cela a demandé le support non seulement des usagers et des travailleurs, mais aussi de l'ensemble des citoyens de la communauté. Aujourd'hui, la coopérative emploie vingt personnes.

Piste de développement :

Plus de 50 % des entreprises d'aide à domicile présentes en milieu rural sont des coopératives de solidarité. Cette formule semble particulièrement appropriée lorsque l'ensemble de la population se sent préoccupé par la situation des services à domicile et le maintien dans leur milieu de vie naturel de leur population vieillissante. La création de ce type d'entreprises d'économie sociale en milieu rural

doit être encouragée par des politiques gouvernementales concrètes à moyen et à long terme. L'aide financière est nécessaire au démarrage mais des budgets dédiés à la consolidation sont tout aussi essentielles pour la progression et la rentabilité de ces entreprises. La pérennisation du programme d'exonération est également essentielle au maintien de l'accessibilité, tout comme le remboursement par le gouvernement des frais supplémentaires encourus pour la dispensation des services dans les communautés rurales très éloignées des villes centres.

1.6 Loisir, tourisme et culture

Le tourisme est un vaste secteur où plusieurs initiatives d'économie sociale prennent forme. Il est aussi identifié comme un secteur porteur d'avenir pour l'économie rurale. Au Québec, on y retrouve plus d'associations que de coopératives. Selon les dernières données disponibles, les OBNL de tourisme fournissaient près de 17 400 emplois et mobilisaient 116 000 bénévoles. Par exemple, on dénombre environ 155 camps de vacances sous forme d'OBNL qui fournissent 3120 emplois.

Les festivals régionaux et les fêtes populaires du Québec sont organisés par des OBNL et l'on répertorie près d'une centaine d'événements de ce genre en milieu rural. Les retombées de ceux-ci ne s'évaluent pas uniquement en terme d'emplois directement créés mais aussi en terme de répercussions diverses. Par exemple, le Rodéo du Camion de Notre-Dame-du-Nord au Témiscamingue crée trois emplois dans un village de 1300 habitants et entraîne des retombées économiques de 4 millions de dollars pour la région. De plus, depuis 1981, il a généré des profits de 2,8 millions de dollars qui ont tous été distribués à des organismes locaux et régionaux.

Les sentiers récréo-touristiques sont une autre illustration du potentiel du tourisme et du loisir rural. Leur développement permet de consolider les efforts déployés pour attirer des touristes de même que ceux visant à offrir une gamme étendue de services récréatifs (vélo, marche, équitation, ski de fond, motoneige) à la population rurale. À l'heure actuelle, plusieurs MRC rurales s'intéressent à la création de sentiers et certains d'entre eux, comme les sentiers de l'Estrie qui existent depuis trente ans, sont gérés par des OBNL. Les emplois qui sont rattachés à ces OBNL sont, pour la plupart, saisonniers ou octroyés à des travailleurs autonomes. Par ailleurs, le Conseil québécois du loisir travaille à la mise sur pied d'un projet permettant à des sentiers existants de se constituer en coopératives de solidarité. Ce projet apparaît à un moment où les sentiers demandent plus d'aménagements et d'entretien car ils connaissent plus d'achalandage et reçoivent une clientèle diversifiée. Il se déploiera sur trois sites pilotes et prévoit la création d'emplois durables. De plus, le projet comprend l'offre d'une nouvelle gamme de services comme le transport des personnes et des bagages ou le développement de forfaits touristiques qui se fera en partenariat avec les secteurs privés et publics.

Pistes de développement :

Favoriser le soutien au développement de coopératives multiservices intervenant autour d'actions multifonctionnelles et conciliant les besoins des résidents et des touristes. L'exemple de la coopérative

de solidarité de traîneaux à chiens à Plessisville illustre la conciliation de ces besoins et de l'offre de services. On peut ainsi rejoindre une masse critique d'utilisateurs apte à viabiliser les activités de ces entreprises.

1.7 Médias communautaires :

Les journaux communautaires

L'absence de média faisant circuler l'information locale est souvent identifiée comme un obstacle au développement d'une collectivité. Par ailleurs, les quotidiens ne couvrent que très peu l'actualité locale hors des villes. Les journaux communautaires naissent pour répondre à ces besoins non comblés. Au Québec, on compte quatre-vingts médias écrits communautaires incorporés comme OBNL. Ils sont l'œuvre de 11 000 bénévoles et rejoignent 600 000 lecteurs. Plus des deux tiers des journaux communautaires se retrouvent en milieu rural. Aucun journal rural membre de l'Association des médias écrits communautaires du Québec n'a pourtant d'employé, même si une majorité d'entre eux aurait besoin d'un employé permanent pour remplir des tâches liées à la production du journal, à la coordination des bénévoles et à la gestion. La présence de personnel permanent permettrait généralement d'augmenter la fréquence de parution, la pénétration du média dans sa communauté et la pertinence de son contenu éditorial.

Les radios communautaires

L'association des radios communautaires du Québec compte vingt-quatre membres dont quatorze en milieu rural. Dans plusieurs cas, la radio communautaire est le seul diffuseur présent. Elle remplit donc un rôle crucial dans la circulation de l'information locale. Elles soutiennent également le développement des autres entreprises d'économie sociale puisqu'elles leur permettent de rejoindre la population.

Internet

L'accès à l'Internet en milieu rural présente deux problématiques : celle de la présence de points d'accès publics et celle de la possibilité d'avoir un branchement sans frais d'interurbains. Le premier volet de cette problématique est pris en charge à la fois par des initiatives privées (les cafés Internet) et par des partenariats entre l'État et des groupes communautaires qui permettent l'installation de postes dans les bibliothèques municipales ou dans des centres d'accès communautaires. Plusieurs initiatives d'économie sociale développant l'accès public à Internet prennent forme. Toutefois, il reste beaucoup de travail à faire concernant la formation à l'utilisation et le soutien technique. Ces services sont appelés à créer directement de l'emploi et ils doivent être

envisagés comme une voie de développement de l'économie sociale. De plus, les centres d'accès à Internet peuvent devenir des incubateurs d'entreprises, entre autres d'entreprises d'économie sociale.

Pour le second volet, plusieurs villages se retrouvent sans fournisseur d'Internet. Cela oblige souvent ceux qui veulent se brancher à le faire par une connexion téléphonique interurbaine. De plus, dans certains villages, on retrouve encore des lignes téléphoniques desservant plusieurs foyers ce qui empêche le branchement par téléphone. Le branchement par câble n'est pas possible partout car, d'un côté, la câblodistribution ne couvre pas l'ensemble du territoire et, de l'autre, les câblodistributeurs ruraux n'offrent pas tous le service de branchement à l'Internet. Malgré ces problèmes, aucune initiative d'économie sociale n'est répertoriée en milieu rural concernant le branchement à Internet. Pour les deux volets, les données connues ne sont que partielles et le développement de ce secteur de l'économie sociale ne pourra faire longtemps l'économie de la recherche de celles-ci.

Piste de développement :

Les médias communautaires (presse écrite, radios, TVC) et Internet constituent un nouveau champ de développement pour l'économie sociale. Une planification stratégique s'amorce actuellement avec les différents acteurs de ces secteurs. Une attention particulière est portée au développement des entreprises et services d'information offerts en milieu rural. La complémentarité de ces médias, leur mise en réseau et l'extension de leur présence sur l'ensemble du territoire seront également examinées. Les ministères des Régions et de la Culture et des Communications seront invités à participer à ces travaux de développement stratégique.

1.8 La Foresterie

La foresterie est un des secteurs économiques traditionnels du milieu rural. Aujourd'hui, son développement doit être envisagé dans une perspective durable. L'activité industrielle de récolte de la ressource doit se faire de pair avec les autres usages de la forêt, conformément à la vision d'une forêt habitée qui considère que les communautés forestières sont enracinées dans leur milieu. L'économie sociale est interpellée par cette vision. Elle n'est toutefois pas une nouvelle venue dans le secteur forestier qui s'est développé autour de bon nombre de coopératives de travailleurs. Aujourd'hui, on retrouve quarante-sept coopératives forestières au Québec qui fournissent du travail à près de 6 200 personnes. Depuis quelques années, celles-ci ajoutent la transformation à leurs activités. Ainsi, la coopérative forestière des Hautes-Laurentides qui compte 265 membres et emploie 460 personnes travaille au développement de son milieu en établissant des partenariats avec des entreprises privées. Elle détient 50 % des parts d'une scierie qui emploie 100 personnes et 33 % d'une autre scierie qui a autant d'employés. Notons que cette coopérative a vu le jour en 1978 alors que les multinationales forestières avaient quitté le territoire. Elle s'est toujours occupée de faire un aménagement forestier de qualité et, en investissant dans la transformation du bois, elle contribue à créer davantage d'emplois.

Pistes de développement :

Dans la perspective d'application des stratégies de rendement accru, consentir une plus grande part d'aménagement forestier aux réseaux de coops qui ont une expertise et un intérêt reconnus à cet effet.

1.9 L'alimentation

Aujourd'hui, on compte cinquante-sept coopératives d'alimentation au Québec, presque toutes situées en milieu rural. Elles regroupent 81 000 membres et emploient 2229 personnes. Globalement, elles détiennent 1 % du chiffre d'affaires total en alimentation au Québec mais, là où elles sont implantées, elles ont plus de 10 % du marché. Dans les deux tiers des cas, la coopérative est le seul marchand d'alimentation du village et il faut parcourir une quinzaine de kilomètres pour en trouver un autre. La plupart des coopératives existent depuis une cinquantaine d'années. Dans les années 1990, de nouvelles coopératives ont été créées dans trois types de situations : 1) aucun marchand en alimentation n'était présent dans le village ; 2) il existait un besoin spécifique non desservi (alimentation naturelle) ; 3) pour assurer le maintien de service quand un épicier privé voulait prendre sa retraite. Dans ce dernier cas, la création d'une coopérative de solidarité permet à l'ancien propriétaire de faciliter le transfert en devenant membre de soutien. Ainsi, la formule des coopératives de solidarité semble porteuse de potentiel pour ce secteur.

Piste de développement :

Dans les villages de moins de 500 habitants, la création d'une coopérative en alimentation pose le problème du manque de marché. La solution qui se dessine alors est la création d'une coopérative multiservices qui offre des produits d'alimentation, de l'essence et parfois des produits agricoles. Dans l'avenir, on envisage les partages de services entre plusieurs coopératives (alimentation, funéraire, etc.). Elles pourraient utiliser le même service informatique, employer le même directeur général et partager une même bâtisse.

1.10 L'agriculture

La production agricole est très majoritairement structurée autour d'entreprises individuelles. Toutefois, pour les activités situées en aval et en amont de la production, les agriculteurs se regroupent généralement en coopératives. Ainsi, les coopératives agricoles affiliées à la Coopérative Fédérée de Québec fournissent des intrants en plus de transformer et commercialiser des produits laitiers, porcins, avicoles et acériques. Fondée en 1922, la Fédérée regroupe aujourd'hui quatre-vingt-dix-huit coopératives agricoles et réunit 37 000 membres. Ces coopératives sont réparties sur le territoire québécois. Parallèlement à ce vaste réseau touchant les productions agricoles les plus répandues, une multitude de coopératives de moins grande envergure émergent. Elles présentent un intérêt car elles rendent possible l'organisation des activités agricoles selon les principes de l'économie sociale.

Plusieurs groupes d'agriculteurs forment des coopératives pour commercialiser leurs produits. La coopérative de commercialisation des ovins de l'Est-du-Québec en est un exemple. Elle a permis de développer la production ovine dans le Bas-Saint-Laurent et, ainsi, de garder en culture des terres impropres à la production laitière.

Depuis 1991, le modèle français des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) s'est implanté au Québec. Il permet de diminuer les coûts reliés à l'achat de machinerie tout en appliquant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Il existe, au Québec, une quarantaine de CUMA qui regroupent environ 800 entreprises.

Dans Lotbinière, une nouvelle forme de coopérative a vu le jour, inspirée du modèle des CUMA. La coopérative agri-services La Mosaïque embauche des travailleurs agricoles et offre leurs services aux producteurs membres. En regroupant leurs besoins de main-d'œuvre, les membres arrivent à créer des emplois stables et, ainsi, à recruter des travailleurs qualifiés.

Le projet Épillet retenu lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 a vu le jour en 1999. Seize fermes franchisées sont maintenant en production au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le franchiseur est un OBNL qui fournit aux fermes l'encadrement de la production et de la mise en marché et les franchises appartiennent à des personnes qui étaient sans emploi ou bénéficiaires de l'aide sociale. Grâce au projet, celles-ci ont un emploi et contribuent à la revitalisation de l'agriculture de la région.

Les liens entre l'agriculture et le tourisme pourraient être développés par des initiatives d'économie sociale comme Oisilac, une coopérative prenant en charge la mise en marché des oies produites par ses membres à Baie-du-Febvre. Elle travaille en relation étroite avec les restaurateurs du

coin qui sont intéressés à avoir de l'oie sur leur menu puisque cet animal est associé à l'image de la région. Les alliances agrotouristiques présentent d'ailleurs un potentiel intéressant pour consolider deux secteurs présents dans plusieurs régions rurales. Elles peuvent contribuer à donner une valeur ajoutée aux produits agricoles régionaux tout en permettant de créer des emplois moins précaires dans le secteur touristique. Depuis plus de six ans, la Table agrotouristique de Charlevoix établit ainsi des partenariats entre les agriculteurs et les restaurateurs de la région.

L'agriculture peut aussi être associée à la réinsertion comme elle le fait avec la ferme de l'Auberge sous mon toit. Cette auberge, un OBNL située dans la MRC de la Haute-Yamaska, accueille des jeunes hommes en difficulté depuis onze ans. La ferme qu'elle parraine est en opération depuis deux ans. Elle alimente l'auberge en y vendant la moitié de sa production, l'autre moitié étant écoulée à l'extérieur.

Piste de développement :

Promouvoir et étendre les concepts CUMA, Épillet et de coopératives multiservices.

2 LES CRÉNEAUX ÉCONOMIQUES PEU OU PAS INVESTIGUÉS PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

L'économie sociale peut être développée dans tous les secteurs qui répondent aux besoins de la population et de la collectivité. Sans tous les énumérer, nous citons ceux qui nous apparaissent porteurs de développement car généralement en demande dans les collectivités.

L'environnement en général constitue un créneau économique d'avenir pour le développement de l'économie sociale en milieu rural. En effet, si le développement des régions se fait dans une perspective de développement durable, les communautés locales ont tout avantage à développer de plus en plus des initiatives d'économie sociale pour répondre à cette préoccupation majeure. Au-delà des ressourceries, des projets de gestion de lisiers, l'éco-tourisme, les cultures biologiques, etc. mériteraient une attention particulière.

Le transport rural pourrait être investigué plus sérieusement par l'économie sociale (taxibus, création de parcs d'autos collectifs, etc.). Des modes de transports plus traditionnels pourraient également être expérimentés (vélos, chevaux, etc.) qui pourraient également s'arrimer avec le développement touristique de la région.

Enfin, une initiative particulièrement intéressante du programme européen LEADER mérite d'être décrite, comme une source d'inspiration possible. Il s'agit du projet de création d'une identité territoriale grâce aux "Bistrots de pays". L'idée repose sur le constat que les bistrots sont souvent les seuls lieux où se vivent les relations sociales et les échanges culturels dans les villages. Le projet prévoit de rénover les bistrots de façon à ce qu'ils puissent remplir de nouvelles fonctions : diffuser l'information touristique locale, valoriser la cuisine traditionnelle et assurer la promotion des produits locaux. Ce projet multisectoriel permet de renforcer le sentiment d'appartenance envers la collectivité tout en ayant des retombés économiques significatives : de nouveaux bistrots sont créés et, ceux qui existaient déjà voient leur chiffre d'affaires augmenter.

3 CONCLUSION

La réponse de l'économie sociale aux défis identifiés

Nous avons présenté les différents secteurs où l'économie sociale est implantée. Il convient maintenant de montrer comment ils arrivent à répondre aux défis exposés en début de document. Suite à cela, nous identifions les éléments qui freinent la portée de cette réponse.

Mentionnons que tous les secteurs contribuent à répondre au défi de l'occupation du territoire. De plus, le défi de la prise en charge et du partenariat est nécessairement relevé lorsqu'un secteur s'organise autour d'entreprises d'économie sociale. Il reste donc à voir comment les quatre autres défis sont pris en charge par les secteurs. La forêt, l'agriculture et le loisir contribuent particulièrement à relever le défi économique car ce sont les secteurs où l'on retrouve le plus d'emplois durables. Le défi environnemental se pose à la forêt qui y répond par des projets de forêt habitée, à l'agriculture qui tend à modifier ses pratiques pour les rendre moins polluantes et aux ressourceries dont il est l'objectif principal. Le défi culturel et social est l'affaire du loisir, de la culture, du tourisme et des médias. Enfin, le défi de l'adaptation aux réalités rurales concerne particulièrement l'alimentation, le logement, le transport et les centres de la petite enfance qui répondent tous à une problématique d'accès aux services.

Comme les secteurs présentés arrivent à relever l'ensemble des défis, nous pouvons croire que leur développement mènera à la création de nouveaux projets d'économie sociale pouvant revitaliser des milieux ruraux. L'un des freins les plus connus au développement de l'économie sociale est le manque de ressources financières car les entrepreneurs de l'économie sociale n'ont qu'un accès limité au capital financier traditionnel. Par ailleurs, l'État finance généralement ces secteurs de manière sporadique et non récurrente, ce qui nuit à leur pérennité. De plus, il y a une carence au niveau des programmes gouvernementaux qui ne tiennent généralement pas compte des spécificités rurales comme la dispersion de la population. C'est ainsi qu'aucune coopérative d'aide à domicile n'est située dans les régions les moins peuplées du Québec. L'absence de transport en commun accentue ce problème. Des lacunes dans la diffusion de l'information nuisent à la propagation des initiatives. Le problème de l'information concerne aussi le manque de données disponibles sur les projets déjà implantés. Ainsi, on ne sait pas combien de municipalités ont accès à Internet. On ignore aussi les retombées précises du tourisme social. Dépourvu de ce genre de renseignements, il est difficile de planifier un développement bien orchestré.

L'énumération de ces freins montre qu'en marge des secteurs décrits, il en existe un dont les autres ne peuvent pas se passer pour se développer : celui de la finance. Le Mouvement Desjardins,

qui appartient à ce secteur, se présente comme l'un des précurseurs du déploiement l'économie sociale en milieu rural. Pourtant, la non-disponibilité de capital de risque dans les caisses, les projets de fusions et de fermetures de caisses rurales et l'imposition de règles uniformes dans toutes les caisses ne permettent plus de faire reposer l'économie sociale financière uniquement sur le Mouvement Desjardins. Ainsi, diverses formes de partenariats se tissent entre le public, le privé et le communautaire pour faciliter l'accès au capital et permettre le développement d'initiatives d'économie sociale. Des fonds dédiés à l'économie sociale sont aujourd'hui disponibles dans tous les CLD mais demeurent peu importants en regard des besoins exprimés.

En 1991, les Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE) ont été lancées à l'initiative du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté. Aujourd'hui, il existe quatre-vingt-six SOLIDE au Québec dont la grande majorité située en milieu rural. Malheureusement, ces fonds de capitaux de risque ne sont pas accessibles aux entreprises d'économie sociale à statut d'OBNL. Le gouvernement devrait amener les SOLIDE à amender leurs règlements afin de rendre toutes les entreprises d'économie sociale admissibles à ces fonds.

En 1997, un autre outil financier s'est ajouté : le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Cet OBNL a pour mission de rendre du capital accessible selon des conditions adaptées à la réalité des entreprises d'économie sociale. Il a été créé dans la foulée du Sommet sur l'économie et l'emploi et a une capitalisation qui repose sur le partenariat entre le gouvernement québécois et plusieurs entreprises privées et institutions financières.

Enfin, les structures adoptées par certaines entreprises d'économie sociale apportent d'autres réponses aux défis posés. Ainsi, la coopérative multiservices est un moyen d'encourager la synergie entre les secteurs. Cette avenue aide à enrayer le problème des coûts élevés encourus pour offrir des services dans des milieux à faible densité de population. Une autre formule qui intègre différentes catégories d'acteurs est celle des coopératives de solidarité. Plusieurs secteurs l'ont déjà adoptée et d'autres l'envisagent. Elle présente l'avantage de stimuler à la fois les usagers d'un service, les travailleurs et même les autres membres d'une collectivité à s'impliquer dans une initiative commune.